

Madame
LAURENCE KOCH-GARAB
rue Vifquin, 64
1030 SCHAERBEEK

Votre bilan de régularisation

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint votre bilan de régularisation.

C'est une étape prévue chaque année entre un client et son fournisseur d'énergie.

Elle permet de faire le bilan de votre consommation réelle en énergie par rapport à une consommation estimée ou déclarée.

Si cette consommation réelle s'avère inférieure, nous vous créditions du montant de la différence.

Si elle s'avère supérieure, nous vous adressons une facture de régularisation.

Retrouvez l'historique de vos factures et de vos paiements sur votre espace client : my.lampiris.be

Notre service client reste à votre disposition.

Merci pour votre confiance,

Olivier Warnier

Responsable service clients

Lampiris SA/NV

Rue Saint-Laurent, 54 - 4000 Liège
Tel.: 04 340 64 64

www.lampiris.be
TVA: BE 0859 655 570 - RPM Liège/Luik

BNP Paribas Fortis
IBAN: BE38 0015 0942 4272 - BIC: GEBABEBB

Des questions concernant votre facture ?

www.lampiris.be - **Rubrique Aide et contact**
Tél: 04 340 64 64

Madame LAURENCE KOCH-GARAB
rue Vifquin, 64
1030 SCHAERBEEK

Régularisation gaz du 19/05/2020 au 06/05/2021

Adresse de fourniture

rue Vifquin, 64, 1030 BRUXELLES (SCHAERBEEK)

Code EAN
541448920708045247

Gestionnaire réseau gaz
SIREGAG

E-mail: 0800 19 400 - Panne: 0800/19400

Durée du contrat

Durée du contrat
du 01/09/2020 au 31/08/2021

Montant total à payer avant le 01/06/2021



* Montant TVAC : 174,74€ = 30,17€ (TVA) + 144,57€ (HTVA)

Découvrez notre nouvel engagement pour vous sur lampiris.be/fr/a-propos



Pour toutes questions concernant vos factures, contactez-nous sur www.lampiris.be - Rubrique Aide et Support
Des frais administratifs sont facturés en cas de non-paiement des factures, pour les lettres de rappel et les mises en demeure, aux montants forfaitaires tels que mentionnés dans les conditions générales de vente.
Lampiris S.A. – Rue Saint-L'aurent 54 – 4000 Liège – Tel : 04 340 64 64 – www.lampiris.be – TVA : BE 0859 655 570 – Fortis : IBAN BE38 0015 0942 4272

Signature(s) Handtekening(en)

ORDRE DE VIREMENT OVERSCHRIJVINGSOPDRACHT

03

*Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case
Bij invulling met de hand, één HOOFDLETTER of cijfer in zwart (of blauw) per vakje*

Date d'exécution souhaitée dans le futur / Gewenste uitvoeringsdatum in de toekomst

**Compte donneur d'ordre (IBAN)
Rekening opdrachtgever (IBAN)**

Nom et adresse donneur d'ordre
Naam en adres opdrachtgever LAURENCE KOCH - GARAB
rue Vifquin, 64
1030 SCHAFERBEEK

**Compte bénéficiaire (IBAN)
Rekening begunstigde (IBAN)**

BIC bénéficiaire
BIC begünstigde

**Nom et adresse bénéficiaire
Naam en adres begunstigde**

Communication
Mededeling

Votre relevé d'index

N° de compteur	Type Index	Direction	Index de début	Index de fin
Vos index pour la période du 19/05/2020 au 05/05/2021				
15602	Index Gaz	Consommation	[3 6 9 9 4] 0 0 0 : m ³	[3 9 1 7 8] 0 0 0 : m ³

1) Index relevé par votre gestionnaire de réseau

Votre consommation

Nombre de jours pris en compte pour le calcul de votre consommation: **352 jours**

Horaire	Période	Consommation
Consommation Gaz	19/05/2020 au 05/05/2021	22.217,23 kWh
Total	19/05/2020 au 05/05/2021	22.217,23 kWh

Les valeurs présentées dans ce tableau se basent sur les données qui nous ont été transmises par votre gestionnaire de réseau de distribution.

Acomptes facturés

Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Sept. 2020	Oct. 2020	Nov. 2020	Déc. 2020	Jan. 2021	Fév. 2021	Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021	TOTAL TVAC
78,62	78,62	78,62	78,62	78,62	78,62	78,62	78,62	78,62	78,62	78,62	78,62	943,48€

Ceci est un aperçu des acomptes qui vous ont été facturés au cours de la période de régularisation. Si certains de ces acomptes n'ont pas encore été payés, nous vous invitons à les payer dans les plus brefs délais. N'hésitez pas à consulter « Mylampiris » pour connaître le détail de votre situation.

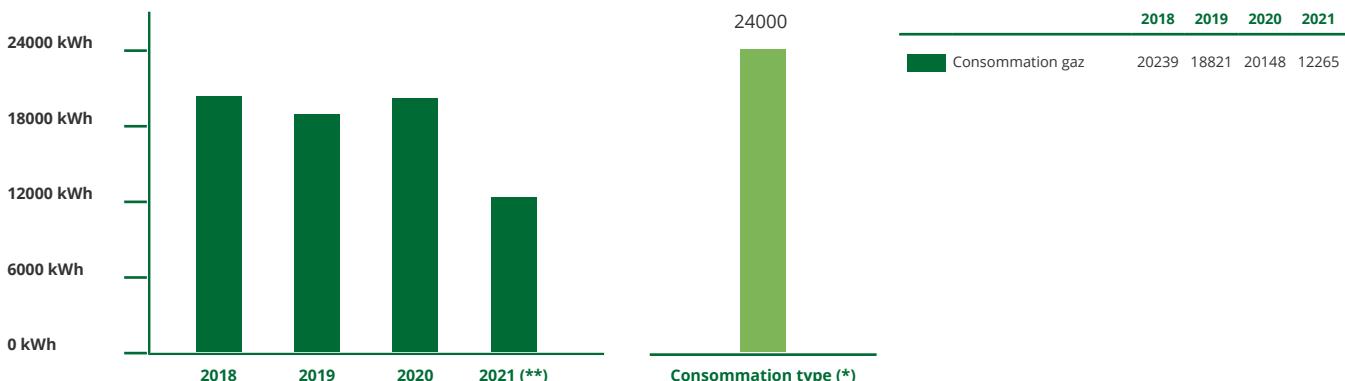
Détail du calcul des coûts liés à votre consommation constatée

Depuis le 19/05/2020 au 06/05/2021

	Depuis le	Durée (j)	Quantité	Prix unitaire HTVA	Montant non soumis TVA	Soumis à 21% TVA
Lampiris						
Tarif Gaz tip	19/05/2020	43	681,29 kWh	1,7556 c€/kWh		11,96 €
Tarif Gaz tip	01/07/2020	92	1.324,88 kWh	1,4746 c€/kWh		19,54 €
Tarif Gaz tip	01/10/2020	92	7.734,82 kWh	2,1677 c€/kWh		167,67 €
Tarif Gaz tip	01/01/2021	90	10.609,86 kWh	2,5200 c€/kWh		267,37 €
Tarif Gaz tip	01/04/2021	35	1.866,38 kWh	2,6440 c€/kWh		49,35 €
Abonnement tip	19/05/2020	352		9,0548 c€/jour		31,87 €
						547,76 €
Distribution et Transport						
Terme fixe	19/05/2020	227		4,3835 c€/jour		9,95 €
Terme fixe	01/01/2021	125		4,3506 c€/jour		5,44 €
Transport	19/05/2020	227	9.657,52 kWh	0,1500 c€/kWh		14,49 €
Transport	01/01/2021	125	12.559,71 kWh	0,1460 c€/kWh		18,34 €
Distribution < 150000/an	19/05/2020	227	9.657,52 kWh	1,1063 c€/kWh		106,84 €
Distribution < 150000/an	01/01/2021	125	12.559,71 kWh	1,1124 c€/kWh		139,71 €
Redevance distrib. < 150000/an	19/05/2020	227		0,1049 €/jour		23,81 €
Redevance distrib. < 150000/an	01/01/2021	125		0,1062 €/jour		13,27 €
						331,85 €
Taxes						
Cotisation fédérale	19/05/2020	227	9.740,99 kWh	0,0750 c€/kWh	7,31 €	
Cotisation fédérale	01/01/2021	125	12.476,24 kWh	0,0660 c€/kWh	8,23 €	
Cotisation énergie	19/05/2020	352	22.217,23 kWh	0,0998 c€/kWh		22,17 €
Obligation SP	01/06/2020	214	7 mois	0,7900 €/Mois		5,53 €
Obligation SP	01/01/2021	151	5 mois	0,8000 €/Mois		4,00 €
					15,54 €	31,70 €
				HTVA	15,54€	911,31€
				TVA	0€	191,38€
				TVAC	15,54€	1.102,69€

TOTAL
1.118,23€
 TVAC

Evolution des consommations (2018-2021)



Sur base des données actuellement en notre possession.

(*) La consommation annuelle moyenne correspondant au type de compteur que vous utilisez nous ayant été transmise par le régulateur.

(**) Dans l'attente de votre prochaine facture de régularisation, vos données de consommation pour l'année en cours sont incomplètes.

Selon les études de la CWaPE, la consommation moyenne annuelle de clients résidentiels correspond à 2 types :

- Consommateur pour des petites applications, excluant le chauffage généralisé (2.000 kWh/an)
- Consommateur pour une installation incluant le chauffage généralisé au gaz naturel (24.000 kWh/an)

Le prix moyen TVA comprise sur la durée de la présente Regularisation s'élève à 5,033 € / kWh. Ce prix inclut l'énergie, la distribution et toutes les taxes, redevances, surcharges et cotisations.

Afin de calculer le nouveau montant de vos acomptes, nous nous basons sur la quantité d'énergie que vous avez consommée pendant la dernière période de facturation (c'est-à-dire la période sur laquelle porte la facture que vous avez en main). En utilisant votre profil de consommation (communiqué par votre gestionnaire de réseau), nous avons estimé votre consommation pour l'année prochaine (365 jours), à condition que vous ne modifiez pas vos habitudes, à 23089,00 kWh. Toutefois, si vous estimatez que ce montant n'est pas représentatif, nous vous invitons à prendre contact avec notre service clientèle ou à vous rendre sur notre site www.mylampiris.be.

Informations utiles

Informations utiles concernant votre facture de régularisation

Les relevés d'index de votre (vos) compteur(s) sont effectués une fois par an, par le gestionnaire de réseau de distribution de votre région. Celui-ci nous transmet les informations relatives à votre consommation réelle. Dès que nous recevons ces index, nous établissons votre décompte, c'est-à-dire votre facture de régularisation.

Le montant de cette facture de régularisation correspond à la différence entre votre consommation réelle et les acomptes que vous avez versés. Ce montant est à payer comme vous faites d'habitude. Si cette facture est une note de crédit, vous serez remboursé.

Le gestionnaire de réseau et de distribution (le GRD) nous communique également une estimation de votre consommation pour l'année suivante. Le montant de vos prochaines factures d'acompte sera calculé en fonction de ces données.

Vous pouvez aussi adapter le montant de vos factures d'acompte. Pour cela, créez votre compte sur « MyLampiris.be », votre espace personnel. Vous pourrez ensuite modifier les montants de vos acomptes en fonction de votre estimation de consommation.

Informations utiles concernant le prix de l'énergie, les frais et les taxes:

Le prix de l'énergie: prix de l'énergie fournie par Lampiris. Ce prix est fixé par Lampiris.

Les frais de distribution: votre gestionnaire de réseau est fonction de la région de l'adresse à laquelle Lampiris fournit l'énergie. Les frais inhérents au transport et à la distribution de l'énergie, sont déterminés par le gestionnaire de réseau et de distribution. Ces frais sont indiqués sur votre facture, dans un poste spécifique intitulé « frais de distribution ».

Lampiris vous refacture ces frais tels quels, sans marge supplémentaire.

Les taxes: les impôts et la TVA sont définis par les organismes compétents et sont repris sur votre facture, dans le poste spécifique intitulé « taxes ».

Lampiris vous refacture ces frais tels quels, sans marge supplémentaire.

Réductions: Grâce aux différents partenariats et accords commerciaux conclus par Lampiris, vous profitez régulièrement de réduction sur le prix de l'énergie. En plus, des promotions temporaires sont régulièrement proposées, soyez attentifs et visitez notre site pour plus d'informations.

Informations utiles concernant votre contrat

Comparateur de prix: www.brusim.be

Informations sur les paramètres d'indexation:

Nous vous invitons à consulter la valeur des paramètres d'indexation sur notre site www.lampiris.be/fr/parametres-gaz.

Délai de préavis: Un délai de préavis d'un mois est à respecter afin de résilier votre contrat. Aucun frais de rupture ne seront comptabilisés.

Renouvellement de votre contrat arrivé à échéance: Au terme de la durée de votre contrat chez Lampiris, celui-ci sera renouvelé pour des périodes consécutives de 12 mois. À moins que vous n'ayez communiqué à Lampiris votre volonté de changer de formule tarifaire (et pour autant que vous remplissiez les conditions pour ce faire), Lampiris poursuivra la fourniture au tarif qui vous est communiqué deux mois avant la date du renouvellement et qui est publié sur notre site internet. Lampiris se réserve toutefois le droit de ne pas renouveler votre contrat arrivé à échéance en cas de solde impayé en notre faveur ayant fait l'objet d'une mise en demeure non suivie d'effet dans le délai communiqué.

Conditions générales de vente:

[https://www.lampiris.be/fr/conditions-generales-lampiris-groupe](http://www.lampiris.be/fr/conditions-generales-lampiris-groupe)

Formule tarifaire : Lampiris propose trois formules tarifaires distinctes et non équivalentes : la formule de prix variable tip, la formule de prix fixe TOP, la formule de prix variable Online, disponible en ligne uniquement. Toutes les 3 disponibles pour l'électricité et/ou le gaz. Pour mieux vous informer, nous vous invitons à consulter notre page Web dédiée à nos conditions tarifaires en vigueur : www.lampiris.be/tarifs.

Conditions tarifaires: www.lampiris.be/tarifs

Notice légale: [https://www.lampiris.be/fr/mentions-legales](http://www.lampiris.be/fr/mentions-legales)

Politique de vie privée: [https://www.lampiris.be/fr/politique-de-vie-privee](http://www.lampiris.be/fr/politique-de-vie-privee)

Procédure de médiation: si vous avez une plainte concernant votre facture, contactez notre service solutions@lampiris.be.

Au cas où nos services n'auraient pas résolu votre plainte, vous pouvez vous adresser au Service de Médiation de l'Energie, Boulevard du Roi Albert II 8 Boite 6, 1000 Bruxelles. Tél : 02/211.10.60 | Fax : 02/211.10.69
Plus d'infos sur <http://www.ombudsmanenergie.be/>

Centre Infor Gaz Elec (CIGE): Information gratuite et indépendante relative à votre contrat, à vos factures et aux mesures de protection des consommateurs 02/209.21.90 - www.inforgazelec.be